

## Compte rendu du Conseil d'école du 7 novembre 2024

### Présents :

Madame TOURTELIER Directrice de l'école élémentaire, Madame BOUCHET-LANNAT Enseignante, Madame DELAGE Enseignante, Madame OUDART Enseignante, Madame GUYOT Enseignante, Madame MAZZILLI Enseignante, Madame LE BARRILLEC, adjointe aux affaires scolaires, Monsieur BOSSEZ, directeur Pôle Education et Jeunesse, Madame IBOUD, secrétaire service scolaire, Monsieur GAUDRON, directeur du périscolaire, Madame JAY-VERGNES Représentante des parents, Madame MANOUAR ZAMBELLI Représentante des parents, Madame DAMIEUX représentante des parents, Madame ROCHE Représentant des parents, Madame TEMPLIER suppléante.

### Excusés :

Madame MOREL, Inspectrice de l'Education Nationales de la circonscription Grenoble 5, Monsieur BONNET, Maire de Montbonnot-Saint-Martin, Madame GRIVAUD Enseignante remplaçante, Madame FOUREL Enseignante, Madame CHAIX Représentant des parents, Madame BRISSON représentante des parents.

### Préambule :

Lecture du règlement intérieur du Conseil d'Ecole : rappel de la composition et des missions du conseil d'école.

Présentation de la charte du parent d'élèves représentant et bienvenue aux nouveaux parents élus.

### **1) Présentation de l'équipe pédagogique et éducative, structure de l'école :**

L'équipe pédagogique : 8 enseignantes et la directrice

Classe 1	CP	22 élèves
Classe 2	CP/CE1	20 élèves dont 4 CP
Classe 3	CE1/CE2	23 élèves dont 4 CE2
Classe 4	CE2	25 élèves
Classe 5	CM1	26 élèves
Classe 5	CM2	27 élèves

L'école dispose d'un effectif de 143 élèves. Sur les temps périscolaires entre 70 et 85% fréquentent la cantine et plus de 50% le soir.

La structure des classes et la répartition des élèves de l'école sont définies par l'équipe enseignante. Aucune modification n'est possible à la demande des parents le jour de la rentrée.

### **Présentation du RASED et de l'équipe médico-sociale :**

Le RASED : Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté se compose :

- D'une psychologue scolaire Mme Laurence Miolini-Delpont. Elle intervient à la demande des enseignantes mais également sur demande des parents pour réaliser des rendez-vous, des observations de classe et participer au suivi des élèves handicapés.

**La psychologue scolaire** : Le psychologue scolaire aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies. Il mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents pour mieux comprendre la situation d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives. Lorsque cela paraît souhaitable, le psychologue scolaire peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école et contribuer, avec l'accord de celle-ci, à la recherche d'une réponse adaptée.

- D'un Maître E (remédiation pédagogique) qui travaille en priorité pour les CP et CE1 sur un grand secteur.

Le maître E intervient auprès de groupes d'élèves choisis en concertation avec l'équipe enseignante. Ce sont des élèves qui présentent des difficultés scolaires et qui pourraient tirer profit d'un travail en petit groupe réalisé par des enseignantes spécialisées. Les familles sont informées quand leur enfant participe à cet enseignement qui se déroule sur le temps scolaire.

**Le maître E** : L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités

scolaires. Il s'agit, pour l'enseignant spécialisé, de prévenir et de repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves et d'apporter une remédiation pédagogique dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée. Dans le cadre de ces projets, l'enseignant spécialisé accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe

- D'un maître G (remédiation à dominante comportementale) principalement sur un autre secteur.

#### **L'équipe médico-sociale se compose :**

- Du médecin scolaire, le Dr Florence Launay assistée de l'infirmière Ambre Pilleux, l'infirmière du collège Lionel Terray.

Son rôle consiste, à accompagner et conseiller les écoles et les familles dans le cadre de la mise en place des PAI ou pour toute situation médicale particulière.

#### **Pour le suivi des élèves en situation de handicap, l'école travaille aussi avec :**

Un enseignant référent qui fait le lien entre l'école et la maison du handicap. (MDPH ou MDA) Mme Florence DOSSOU-BEAUMONT

- Des AESH pour accompagner les élèves handicapés.

Cette année, il y a 4 élèves concernés et 3 AESH.

#### **2) Résultat des élections des représentants des parents d'élèves élus :**

Cette année : 233 inscrits, 187 votants soit **80.26 % de participation**. 28 bulletins étaient nuls. C'est un chiffre en augmentation.

Les membres du conseil d'école sont d'avis de pouvoir effectuer ces élections de façon dématérialisée en raison du coût environnemental du papier utilisé. De plus, dans cette école, il n'y a qu'une seule liste. Les parents qui travaillent doivent se mobiliser pour le dépouillement et ce n'est pas toujours évident à mettre en œuvre. La directrice précise qu'on ne peut pas utiliser une application de vote ou un site qui ne serait pas labellisé « éducation nationale ».

#### **3) Approbation du règlement intérieur de l'école et charte de la laïcité:**

Le règlement intérieur de chaque école est conforme au règlement type départemental, lui-même conforme au règlement type des écoles défini au niveau national. Le règlement intérieur est donné à chaque nouvelle famille qui vient inscrire son enfant.

Certains points ont été mis à jour par la nouvelle directrice pour être conforme au règlement départemental type. Ces points ont été envoyés en amont aux parents élus et sont discutés en séance. Des modifications sont proposées et validées en séance : sur les rendez-vous à prendre en dehors des temps scolaires, sur les maladies contagieuses au même titre que les poux (informer l'équipe enseignante).

→ ajout de la charte de la laïcité, et des chartes des usages du numérique. La charte des utilisateurs est signée. Seule la charte à destination des élèves sera diffusée en même temps que le règlement de l'école.

→ autres points abordés à propos du règlement : ce règlement ne s'applique que sur le temps scolaire. Un autre règlement des temps périscolaires est signé par les familles au moment de leur inscription.

Adoption après modifications :

Le Conseil d'école a adopté le règlement intérieur à l'unanimité.

Il sera transmis à tous les parents par l'intermédiaire d'Edurcartable avec un coupon de bonne réception dans le cahier de liaison.

#### **4) Evaluations nationales, projets, vie de l'école :**

##### **Résultats des évaluations nationales :**

Chaque famille a reçu les résultats individuels de son enfant. Des rendez-vous individuels ont été proposés lorsque les élèves apparaissent avec des fragilités et qu'il faut mettre en place dès le début de l'année des aides appropriées : APC, Soutien renforcé, PPRE, RASED, Stage de Remise à Niveau pendant les vacances scolaires. Si les difficultés persistent les familles pourront être à nouveau reçues lors de la transmission du livret scolaire du 1<sup>er</sup> semestre.

De façon générale, pour le cycle 2 : on observe des difficultés en fluence, en reconnaissance des différentes graphies des lettres, en compréhension de l'écrit ou de l'oral, en résolution des problèmes, pour additionner/soustraire ou comparer des nombres.

Pour le cycle 3 : les constituants de la phrase, écrire des mots, résoudre des problèmes, poser et calculer, mémoriser des procédures et des faits numériques.

Il faut nuancer ces résultats en indiquant qu'une forte majorité d'élève se trouve avec de très bons résultats.

Collège Lionel Terray :

Les évaluations de 6<sup>ème</sup> nous rapportent des difficultés en compréhension orale, mémorisation des faits numériques et procédures.

Le collège doit confirmer une proposition de visio de présentation le 21 novembre à 17h30 et une visite du collège le 9/01 à 17h.

### **Réunions de rentrée**

Chaque enseignante a reçu les parents en réunion de rentrée pour présenter le fonctionnement de l'école et de leur classe. Retour des familles positif.

### **APC/PACTE** (activités pédagogiques complémentaires ou soutien renforcé)

Les APC se déroulent essentiellement sur les temps de midi 11h30/12h. Les familles donnent leur accord par écrit.

Les 1ers groupes d'APC sont constitués suite aux évaluations nationales.

Les enseignantes participent au PACTE et organisent des groupes de soutien renforcé, principalement en fin de journée de 16h30 à 17h30. Les parents sont avertis et donnent leur accord.

Si les difficultés perdurent, les familles sont reçues par les enseignantes.

### **Projet d'école :**

#### **Poursuite du projet d'école actuel :**

-Développer l'explicité à tous les niveaux de la démarche d'apprentissage, donc développer les compétences langagières pour conscientiser les processus d'apprentissages, les formuler.

-Découvrir des pratiques sportives : ski de fond, raquette, voile, natation et autres sports en lien avec l'ASPTT, progression selon l'âge des élèves.

-Mettre en œuvre un projet commun à toutes les classes (le Vendée globe et ou le voyage autour du monde), qui sera abordé dans tous les domaines de façon transversale et de façon progressive selon les niveaux. Globalement dans l'école et selon les classes :

-nous allons mener des actions culturelles : bibliothèque, musées, histoire des arts en classe en lien avec le projet,

-nous allons travailler les domaines suivants : questionner le monde (environnement proche et lointain), histoire/géographie, EMC, dictées et histoires des arts, lectures suivies,

- nous allons faire participer tous les élèves à un projet musical (chanté ou mis en scène ou monté en film d'animation).

### **Vie de l'école :**

#### **Organisation des récréations questions des parents sur le matériel tennis de table.**

Le tennis de table commence au Ce2 sur le temps scolaire pour des raisons d'organisation. Les élèves de Ce1 et Cp ont une caisse de matériel qui leur est dédié. Il y a 2 zones de récréation pour répartir les élèves.

Les parents indiquent que les enfants apprécient d'être tous ensemble en récréation.

Question des parents sur les temps de récréation parfois écourtés par la nécessité de poursuivre leur travail pour certains élèves. Les enseignantes indiquent que c'est assez peu fréquent et que c'est dans l'intérêt de l'élève. Cela ne dure jamais très longtemps.

L'équipe enseignante rappelle que les cartes « Pokemon » sont interdites sur le temps scolaire. Par contre sur les temps périscolaires, un animateur encadre des parties de jeux avec ses propres cartes, cela donne lieu à une activité spécifique. Il sera rappelé aux enfants que les cartes personnelles ne doivent pas être amenées.

## **5) Les projets et les budgets**

**La présentation des projets et des budgets sera soumise à validation de la mairie lors d'une prochaine réunion le 14 novembre. Les projets portés par l'équipe enseignante sont en lien avec le projet d'école à savoir :**

-cycle ski de fond pour les CE2/CM1 et CM2 et raquette CE1

-cycle voile pour les CM2

-sorties nature St Maximin et ENS Cp et CE1

-sorties : station d'épuration, sciences, musées,

-projet musical : financer les intervenants et demander la salle de spectacle de la mairie. La mairie indique que le prêt de la salle a été accordé. Elle rappelle que c'est une salle habituellement louée et que c'est aussi une façon pour la mairie d'accompagner les projets des écoles en mettant à disposition cette salle quand c'est possible. Financièrement, c'est un coût pour la commune. Les enseignantes remercient la mairie pour cela.

-ASPTT : financer les intervenants.

La mairie indique que les budgets sont revus à la baisse cette année, mais qu'ils sont quand même conséquents par rapport à d'autres communes. Les parents sont très satisfaits des projets proposés par l'équipe enseignante.

## **6) La sécurité et le PPMS (Plan particulier de mise en sûreté)**

### PPMS :

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs concerne les personnes et les biens. Il est élaboré pour tout établissement accueillant du public. Il définit en particulier les lieux de rassemblement, les locaux de confinement, le rôle et la place de chaque adulte en cas d'alerte. Il sera remis à jour avec les plans réactualisés lorsque les travaux de l'école seront terminés. En attendant le précédent est toujours d'actualité.

Une présentation des consignes pour les familles est faite et sera transmise également à chaque parent avec le règlement intérieur.

Des exercices sont réalisés plusieurs fois par an. Le rassemblement se fait dans les classes. Lors du confinement, les parents ne peuvent pas venir chercher les enfants. L'avertisseur sonore est une corne de brume et se distingue de l'avertisseur pour l'évacuation incendie (sirène).

PPMS/intrusion : un exercice sera mis en œuvre pour apprendre aux enfants à se cacher. Les familles seront prévenues et un document explicatif sur la conduite à tenir sera distribué à cette occasion. La mairie envisage également une alarme distincte en cas de menace.

Alarme incendie : trois exercices sont prévus par année. Le temps mis par les classes pour sortir et se regrouper par classe dans la cour est chronométré. Les élèves sont prévenus du moment auquel aura lieu l'exercice la première fois seulement.

Un premier exercice d'évacuation incendie a été effectué et s'est bien déroulé dans les temps impartis.

## **7) Les travaux**

L'équipe enseignante tient à remercier la mairie et les différents intervenants techniques pour leur réactivité, notamment Mr Penet. Cela n'a pas toujours été facile pour l'équipe enseignante surtout lors de la remise en place des classes avant la rentrée, mais la mairie montre sa volonté d'accompagner au mieux cette situation et l'équipe enseignante se sent soutenue. Le dégât des eaux a très bien été géré. Les enfants sont très contents des nouvelles toilettes.

Les nouveaux bâtiments pour le centre de loisirs devraient être accessibles en janvier.

## **8) Le périscolaire**

### Questions des parents :

-Les temps périscolaires (goûter, repas du midi, musique diffusée, jeux): ces points ont été transmis en amont à Thomas Gaudron le responsable.

La mairie indique une volonté de proposer un goûter identique à tous les élèves. Les parents font remonter leur questionnement sur les quantités proposées et leur souhait de voir proposer 2 goûters au choix. La mairie précise que ce n'est pas un repas et que les quantités sont calibrées et prévues pour être une collation. Ce ne doit pas être une compensation si l'enfant a peu mangé à midi. A partir de janvier ce sera un fournisseur sur les temps du centre de loisirs à l'essai. Un bilan sera réalisé pour évaluer ce nouveau dispositif. Les quantités sont également en question par les parents en ce qui concerne le repas du midi. La mairie indique que c'est une nutritionniste qui établit des repas équilibrés et que les grammages sont calibrés pour l'âge des enfants. Les parents précisent qu'il devrait peut-être y avoir une différence entre un enfant de Cp ou de Cm2. Le responsable périscolaire fait en sorte de redistribuer ce qui n'a pas été mangé à midi comme les fruits par exemple, au moment du goûter.

-Les élèves ne peuvent plus choisir leur place à midi. Ils peuvent se mettre par 2 ou 3 et sont séparés s'ils perturbent le bon déroulement du repas. Cela fait suite à des problèmes de conflits entre enfants qui s'organisaient dès le matin pour savoir qui mangerait avec qui et cela excluait certains enfants. Cette solution est propice au calme et a mis fin à ces conflits. Si un enfant mange de façon différée par rapport à son groupe c'est qu'il a dépassé les limites.

-Les parents se demandent comment est fait le choix des musiques diffusées aux élèves sur les temps périscolaires. Le responsable indique que ce sont les enfants qui choisissent en étant encadrés par un adulte. Les parents souhaitent que certains morceaux ne soient pas diffusés et que les adultes soient plus vigilants sur le contenu. Ils s'interrogent sur le fait que les élèves regardent les vidéos youtube à cette occasion. Le responsable périscolaire comprend les remarques et inquiétudes des parents, ce type d'animation ne sera plus proposé sur les temps périscolaires.

-Une formation premiers secours est dispensée aux agents du périscolaire.

Les points suivants sont proposés au prochain conseil : **la coopérative scolaire, les nouveaux programmes.**

Les prochains conseils auront lieu le 17 février et le 16 juin 2025.

Signature des secrétaires de séance :

Mme OUDART  
enseignante

Mme ROCHE  
représentante  
des parents d'élèves

Présidente de séance, Madame TOURTELIER, directrice :



Ecole Élémentaire  
du Tartaix  
806 Chemin du Tartaix  
38330 MONTBONNOT